

Conditions de visite – COVID-19

Afin d'accueillir au mieux ses visiteurs, le musée a mis en place des mesures sanitaires permettant d'assurer la sécurité de tous :

Nombre de personnes limité :

- Phase 1 (19 mai au 9 juin) : 8m² par visiteur : 50 visiteurs au total
- Phase 2 (9 juin au 30 juin) : 4m² par visiteur : 100 visiteurs au total
- Phase 3 (à partir du 30 juin) : sans limitation de jauge : 285 visiteurs au total

Pendant ces trois phases :

- Masque obligatoire à partir de 11 ans, fortement recommandé à partir de 6 ans
- Nettoyage des mains obligatoire avec du gel hydroalcoolique en entrant
- Respect du sens de visite imposé par le parcours fléché
- Respect de la distanciation physique et des gestes barrières
- Attente du passage des autres visiteurs dans les espaces réduits et les zones de croisement
- Réservation obligatoire à l'avance des activités sur le site du musée www.museedesologne.com ou par téléphone 02 54 95 33 66
- Paiement à privilégier :
 - sur place, par carte bancaire avec système sans contact
 - à distance, par la billetterie en ligne sur le site du musée www.museedesologne.com

Pour votre sécurité :

- Les locaux sont aérés
- La banque d'accueil, les rampes d'escalier, les boutons d'ascenseur, les poignées de porte, les *touchpads*... sont désinfectés 3 fois par jour
- Des plexiglass sont installés au niveau de la banque d'accueil
- Les dispositifs à manipuler ont été enlevés du parcours de visite
- Un parcours de visite identifiable par un marquage au sol a été mis en place

Toutes remarques et réclamations peuvent être faites par courrier

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 20 mai 2021

Jeanny LORGEUX
Maire de Romorantin-Lanthenay